



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4125

Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour les travaux sur le patrimoine des 7ème et 8ème arrondissements, les travaux de désamiantage, les travaux de désenfumage tout arrondissement, la fourniture de quincaillerie, la fourniture de panneaux et dalles de bois, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante avant travaux, les missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4125 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE LYON ET LA VILLE DE LYON POUR LES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DES 7EME ET 8EME ARRONDISSEMENTS, LES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, LES TRAVAUX DE DESENFUMAGE TOUT ARRONDISSEMENT, LA FOURNITURE DE QUINCAILLERIE, LA FOURNITURE DE PANNEAUX ET DALLES DE BOIS, LA MAINTENANCE DES RESEAUX HYDRAULIQUES, LES DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT TRAVAUX, LES MISSIONS DE COORDINATION, SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS). (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les accords-cadres ou marchés relatifs aux travaux sur le patrimoine des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements, aux travaux de désamiantage, aux travaux de désenfumage tout arrondissement, à la fourniture de quincaillerie, à la fourniture de panneaux et dalles de bois, à la maintenance des réseaux hydrauliques, aux diagnostics amiante avant travaux, aux missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), arrivent à échéance très prochainement et doivent être renouvelés au cours du dernier trimestre 2018.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d’économies d’échelle, la Ville de Lyon et le Centre Communal d’Action Sociale de Lyon proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d’une consultation, dans le respect du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l’article 28 de l’ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon entendent constituer un groupement de commandes dit « d’intégration totale » pour ces consultations.

Les modalités d’organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par les conventions jointes au rapport.

Ainsi, la Ville de Lyon, représentée par son Maire, est désignée "coordonnateur du groupement" et sera chargée, outre les procédures de passation, de signer les marchés, de les notifier et de les exécuter au nom des membres du groupement.

La Commission d’Appel d’Offres sera celle du coordonnateur, Ville de Lyon.

Les conventions de groupement de commandes seront soumises dans les mêmes termes à l’approbation du Conseil d’administration du CCAS du 24 septembre 2018.

Vu lesdites conventions ;

Vu l’article 28 de l’ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Les conventions constitutives des groupements de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour les travaux sur le patrimoine des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements, les travaux de désamiantage, les travaux de désenfumage tout arrondissement, la fourniture de quincaillerie, la fourniture de panneaux et dalles de bois, la maintenance des réseaux hydrauliques, les diagnostics amiante avant travaux, les missions de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions de groupement de commandes.

3. En sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés conclus dans le cadre du groupement.

4. La Ville de Lyon prend en charge tous les frais de publicité, la dépense correspondante sera imputée à l'article 6231, fonction 020 du budget en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY